



Pension alimentaire + frais d'avocat de la partie adverse.

Par **axel2511**, le **28/11/2020** à **21:08**

Bonsoir,

Je suis divorcé depuis 2009, je règle une pension alimentaire tous les mois 400 euros pour mes 2 enfants qui ne veulent plus me voir. Je suis de nouveau en couple depuis 2010, avons 1 fils de 9 ans et deux crédits immobiliers + charges habituelles, nous ne pouvons plus faire face aux dépenses donc j'ai demandé une modification de pension alimentaire et réduire celle-ci à 300 euros par mois comme elle était dans le temps. Ne pouvant pas prendre un avocat car le coût est trop élevé pour nous à savoir que j'habite pas la même région que mon ex conjointe et que, lorsque je prenais mes enfants, c'était tout à ma charge, ce que j'ai toujours fait malgré les frais. Aujourd'hui, ils ne veulent plus entendre parler de moi.

Ceci est une autre histoire, cependant j'ai voulu faire baisser la pension alimentaire et en retour je me suis pris en plus de 800 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile et aucune baisse de celle-ci. J'ai toujours payé la pension alimentaire mais en fin de mois car je reçois mon salaire donc à ce jour il me réclame la pension de novembre que je viens d'envoyer et celle de décembre avant le 5 et janvier avant le 5 aussi plus ces 800 euros.

Je suis au bord du gouffre je ne peux régler de telles sommes, alors que je paye quand même la pension tout les mois. Si je le fais, je me retrouve aujourd'hui avec 1.200 euros sur le compte et deux crédits immobiliers qui vont se retirer début décembre, donc ils nous restes pour vivre jusqu'à fin décembre 150 euros pour payer toutes les charges et la nourriture pour 3.

Que puis je faire aidez moi je suis vraiment en détresse, je risque de perdre à nouveau ma famille et mon dernier enfant qui ne me tourne pas le dos.

Merci pour votre aide.

Par **axel2511**, le **28/11/2020** à **21:44**

Le 2eme prêt était pour l'entretien de la maison, pas pour racheter un autre bien. Et oui, ils ont pris les 2 revenus, celui de ma compagne actuelle qui est pas gros et le mien qui est un peu gros mais j'ai 56 ans et pour pouvoir subvenir à tout ça je suis obligé de faire des heures supplémentaires quand elles se présentent. Je suis fatigué pour tout vous dire.

Ma compagne à vraiment mis toutes les pièces nécessaire aux frais que nous avons et malheureusement on ne fini jamais les mois et ne pars jamais en vacances, pas de resto, les seules dépenses restent liées aux vêtements de notre enfant, à bas prix, voire d'occasion et de se serrer la ceinture fès le 10 du mois car on dépasse. C'est très compliqué mais ça nous achevé avec 800 euros de plus par rapport à ce code 700 alors que nous faisons juste la démarche de diminuer la pension. Pourquoi nous infliger ça en plus ? Nous, on ne peut pas prendre d'avocat, alors on se défend comme on peut. Ils auraient pu juste dire qu'il laisse la pension alimentaire à 400 euros mais nous achever. C'est quoi cette justice ?

ca veut dire que dans un an elle refait une demande et rebelote.

Quel recours peut avoir pour au moins éviter ses frais de 800 euros, on va se retrouver interdit bancaire et vendre le bien oui mais nous l'avons depuis fin 2012 et on ne vendra jamais le prix initial malgré les travaux. on va juste rembourser ce qu'on doit et on devra repartir en location qu'on ne payera pas moins cher on repousse le problème

Par **youris**, le **29/11/2020** à **10:35**

bonjour,

la souscription de 2 crédits depuis votre divorce et un enfant supplémentaire étaient sans doute incompatibles avec votre situation, puisque vous indiquiez que vous ne puissiez plus faire face à vos dépenses même avec 400 € de pension alimentaire à verser.

pour avoir augmenté les P.A. à verser et plus, 800 € d'article 700, le juge n'a pas fait les mêmes calculs que vous et n'a sans doute pas apprécié votre demande de baisse.

salutations